



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

MANIFESTATION DES EMPLOYÉS-ES DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

(Sainte-Adèle, le 19 février 2009), C'est lors la dernière séance de négociation tenue le 29 janvier dernier et après un peu plus de deux mois d'attente que le syndicat a finalement obtenu officiellement les demandes de négociation de la Ville. C'est en présence d'un comité patronal mal préparé que le syndicat a pris connaissance de l'imposant cahier de demandes patronales.

« Visiblement mal à l'aise avec l'idée de faire la présentation de leur propre projet de demandes patronales, ils nous ont d'abord simplement indiqué d'en prendre connaissance nous-mêmes. Pire encore, ils n'étaient même pas en mesure de répondre à plusieurs de nos questions. » déclare Normand Beauchamp, président du syndicat.

Ce projet, qui ne tient pas compte des demandes syndicales déposées en novembre dernier, contient une quantité astronomique de demandes de reculs dans les conditions de travail et lance le message aux employé-es syndiqués de la Ville que l'employeur veut une longue et dure négociation.

« Dans ce cadre, il est difficile d'entrevoir un règlement de notre convention collective à court terme. Il faut rappeler que nous sommes sans contrat de travail depuis plus de deux ans. Quand il devient plus simple de faire la nomenclature des clauses de la convention collective où l'employeur ne demande pas des reculs, on doit comprendre qu'il cherche à provoquer. Il s'attaque même à la structure et au fonctionnement de notre syndicat! » s'indigne Monsieur Beauchamp.

Les parties doivent se rencontrer, le 20 février prochain, lors d'une autre séance de négociation. Le syndicat profitera de l'occasion pour signifier à l'employeur son inquiétude en regard de l'attitude que ce dernier adopte face à la négociation.

« Notre objectif demeure celui de conclure une convention collective dans les meilleurs délais, mais pas à n'importe quel prix » précise Monsieur Beauchamp.

Ainsi, les employé-es syndiqués manifesteront, ce vendredi, pour démontrer leur appui à leur comité de négociation syndical et pour signifier à l'employeur, qu'après plus de deux ans sans contrat de travail, il est plus que temps que les employé-es de la Ville aient aussi leur part de considération. Cette considération doit passer par des négociations sérieuses et par le règlement de la convention collective dans les meilleurs délais.

Les prochaines dates de négociation auront lieu les 20 février, 12 et 25 mars, 14 avril, 6-14-28 mai et les 8 et 18 juin.

-30-

Pour information :
Normand Beauchamp, président
Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Ste-Adèle (CSN)
450- 275-1866

